

Qui peut postuler?

Seuls des personnes **autochtones**, hommes et femmes, peuvent participer au programme. Les candidats non autochtones ne seront pas pris en considération, même s'ils ont un lien étroit avec des communautés ou organisations autochtones.

Les peuples autochtones ont en commun une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

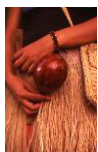
- Ils sont les descendants des peuples qui résidaient sur une terre ou un territoire donné avant la colonisation ou le tracé des frontières des États;
- Ils ont des systèmes sociaux, économiques et politiques distincts ainsi que leurs propres langues, cultures et croyances ;
- Ils sont déterminés à préserver et à affirmer leur identité;
- Ils sont très attachés à leurs terres ancestrales et aux ressources naturelles qu'elles renferment;
- Ils appartiennent aux groupes non dominants de la société, et s'autodéterminent comme peuples autochtones.

Les candidats doivent :

- Etre **désignés** et **soutenus** par leur organisation ou communauté autochtone;
- Avoir **une bonne connaissance pratique d'une des langues** dans laquelle le Programme se déroule;
- Etre **désireux et capables de former d'autres membres** de leur communauté ou organisation autochtone à leur retour.

A savoir

L'**âge** et le **niveau d'éducation des candidats** ne constituent pas un obstacle à leur participation au Programme.



Photos : Anouk Garrigue



Photo : Vasily Nemechkin



Photo : Andrea Elizabeth Umul Tiguilu



Photo : Maria Cherkanova



Photo : Olga Khuriun



Photo : Olga Khuriun

Contactez-nous

Des sessions de formation ont lieu chaque année et la date limite de présentation des candidatures varie en fonction de la langue de travail choisie. Les frais de voyage et de séjour, l'assurance médicale et le matériel pédagogique sont pris en charge par le Programme de bourses. Pour plus d'informations veuillez consulter le site ci-dessous :

<http://www.ohchr.org/EN/Issues/IPeoples/Pages/Fellowship.aspx>

ou vous adresser au :

Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
Section des peuples autochtones et des minorités (IPMS)
ONUG-HCDH
CH-1211 Genève 10
Suisse
Fax: (+ 41) 022 928 90 / 66 ou 08
E-mail: fellowship@ohchr.org

Programme de bourses pour peuples autochtones

Formation aux droits de l'homme destinée aux peuples autochtones

Qui peut postuler et comment?



Renforcer les moyens d'action des peuples autochtones

Créé en 1997, le Programme de bourses du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) a pour objectif de renforcer les moyens d'action des représentants autochtones et de leurs communautés en leur proposant une formation sur les instruments et mécanismes des Nations Unies de protection des droits de l'homme – tels que les Organes de surveillance des traités, les Procédures spéciales, le Conseil des droits de l'homme, l'Examen périodique universel – et plus spécifiquement sur ceux relatifs aux peuples autochtones.

Les boursiers sont ainsi mieux préparés à assister leurs organisations et communautés autochtones à promouvoir et protéger leurs droits.

Depuis sa création, le Programme a formé **244 personnes autochtones** (hommes et femmes) représentant plus de **125 différents peuples** provenant de **54 pays** du monde entier.

Le Programme qui a commencé en 1997 par former un petit groupe de quatre boursiers a réuni en 2012 un total de 23 participants.



Photo : Tomas Huanacu



Photo : Roger Cho



Photo : Olga Khuriun



Photo : Olga Khuriun



Photo : Tomas Huanacu



Photo : Olga Khuriun



Photo : Olga Khuriun



Photo : Olga Khuriun

Permettre aux peuples autochtones de se familiariser avec des programmes et mécanismes qui peuvent leur être utiles

Le Programme de bourses est composé de séances théoriques et pratiques, de travaux individuels ou en groupe et inclut également l'observation des sessions de certains organes des droits de l'homme tels que le Conseil des droits de l'homme et le Mécanisme d'experts sur les droits des peuples autochtones.

De plus, le Programme de formation comprend des séances introductives sur les programmes et activités d'autres organisations ou agences spécialisées des Nations Unies telles que l'OIT, l'OMPI, l'UNICEF ou l'UNESCO.

Des séances introductives sur des organisations non-gouvernementales basées à Genève et travaillant sur des questions relatives aux droits de l'homme sont également incluses dans la formation.

Un Programme, quatre langues

Le Programme de bourses est disponible en quatre langues: anglais (depuis 1997), espagnol (depuis 2000), français (depuis 2002), et russe (depuis 2005). La durée totale du Programme varie d'une langue de travail à une autre, allant de quatre semaines à trois mois. L'agenda est également ajusté par langue de travail et s'organise ainsi:

- Pour les boursiers **anglophones** et **francophones** la formation a uniquement lieu à Genève et dure quatre semaines;
- Les boursiers **hispanophones** suivent d'abord une formation de deux mois à l'Université de Deusto, à Bilbao, Espagne pour ensuite rejoindre le Programme de quatre semaines du HCDH à Genève;
- Les boursiers **russophones** suivent une formation d'un mois à Moscou, organisée en coopération avec l'Université Russe de l'amitié des peuples avant de rejoindre le Programme de quatre semaines du HCDH à Genève.

De juin à juillet, le Programme réunit à Genève tous les boursiers **anglophones**, **francophones**, **hispanophones**, et **russophones** et les sessions sont interprétées de façon simultanée.



Photo : Olga Khuriun



Photo : Olga Khuriun



Photo : Olga Khuriun



Photo : Olga Khuriun